

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ (JJ/MM/AAAA) ÂGE _____

SEXE ☐ M ☐ F

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

EMAIL ADHÉRENT _____

TÉL ADHÉRENT _____

Coordonnées des parents pour les MINEURS

① NOM : _____ ② NOM : _____
TÉL : _____ TÉL : _____
EMAIL PARENT : _____

REMISE EN FORME/FITNESS

Activité et offre réservée aux adhérents majeurs du SMM



Cotisation à

104€
75€

- remplir le bulletin d'adhésion ou le formulaire en ligne Remise en forme/Fitness
- fournir un certificat médical et signer le règlement intérieur
- faire un règlement séparé

offre valable pour toute la saison

À ce bulletin,
merci de joindre un(e) :

Pour les nouveaux adhérents majeurs et les licenciés majeurs tous les 3 ans :

- CERTIFICAT MÉDICAL** de moins d'un an, indiquant la «non contre-indication à la pratique du karaté en compétition»

Pour les licenciés majeurs si le certificat a moins de 3 ans et les licenciés mineurs :

- ATTESTATION** après avoir rempli le questionnaire de santé
- OU CERTIFICAT MÉDICAL** de moins de 6 mois, indiquant la «non contre-indication à la pratique du karaté en compétition» en cas de réponse positive dans une des rubriques du questionnaire

Pour les Montrougiens uniquement :

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE** (facture EDF, GDF, facture de téléphone, facture adsl/fibre, quittance d'assurance/ de loyer), au nom/prénom de l'inscrit ou du conjoint ou du responsable légal pour les mineurs

Pour les mineurs :

- AUTORISATION PARENTALE** de départ de la pratique

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION

Cotisation :€ TOTAL :€

Modes de règlement :

1 SEUL CHÈQUE n° banque
À L'ORDRE DU «SMM» Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :

ESPÈCES reçu n° date : signature :
EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DE LA COMPTABILITÉ, au secrétariat général : 105, rue Maurice Arnoux



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE OU PLUSIEURS AIDES FINANCIÈRES CITÉES CI-DESSOUS :

PASS+ 2022-2023
créez et affectez directement votre ticket au « STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE » via passplus.fr et imprimez le ticket à joindre au bulletin d'adhésion.

Montant de l'aide allouée aux 11-18 ans :
• Bénéficiaire non boursier : 60€
• Bénéficiaire boursier : 80€

CHÈQUES VACANCES ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€

CHÈQUES VACANCES CONNECT ANCV (paiement uniquement au secrétariat général)

COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x15€ +x20€

CHÈQUE CE n° banque
À L'ORDRE DU «SMM» Nom du CE :

AIDES DE LA CAF

PASS'SPORT



OU VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE d'un moyen de paiement ci-dessus, joindre un chèque de caution :

CHÈQUE DE CAUTION n° banque
À L'ORDRE DU «SMM» Nom du payeur (si différent de l'adhérent) :

encaissement le 31/01/2023 en cas de justificatif(s) manquant(s) à la date limite de dépôt.

EN ATTENTE DE : ☐ PASS+ ☐ CV/CS ANCV ☐ CHÈQUE CE ☐ AIDE CAF

TOTAL€

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE : ☐ adhérent(e) ☐ parent ☐ tuteur/tutrice

☐ avoir lu attentivement et accepté les clauses indiquées au verso du bulletin.

Fait à le :

Signature de l'adhérent(e) ou de son représentant légal :

Dossier d'adhésion à déposer au :

STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE - Secrétariat général 105-107, rue Maurice Arnoux - 92120 MONTROUGE

01 42 53 70 88 - contact@smm92.fr - smm92.fr [f](https://www.facebook.com/smmmontrouge) [i](https://www.instagram.com/smmmontrouge) [in](https://www.linkedin.com/company/smmmontrouge) @smmmontrouge

page 1/2



NOTICE D'INSCRIPTION

→ Reportez-vous au dépliant ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.

→ Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ** avec la **TOTALITÉ** du règlement.

→ Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la section de l'adhésion et au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin) :

→ **J'ATTESTE** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

→ **JE ME CONFORME** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.

→ **JE M'ACQUITTE** de la cotisation. Si une demande d'annulation est acceptée, cela entraîne une retenue minimum de 25 € de frais de dossier + le coût de la licence + le prorata calculé en fonction du nombre de mois écoulés avant la demande.

→ **JE SUIS INFORMÉ(E)** que la cotisation et l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries et pandémie).

→ **JE SUIS INFORMÉ(E)** que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

→ **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des informations concernant les entraînements et la section par courrier, mail et sms.

En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des informations concernant l'omnisports et ses partenaires par mail.

En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **J'ACCEPTÉ** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (tout support numérique et papier du SMM et de ses partenaires). En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

→ **[Concernant les MINEURS] : J'AUTORISE POUR MON ENFANT** la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.

→ **JE SUIS INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et ai été invité(e) à souscrire une assurance complémentaire.

ASSURANCE

Vous bénéficiez de la garantie au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 pour les adhérents du SMM non licenciés.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → pour l'ensemble des adhérents, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription, ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de la Fédération française de Karaté. → déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la FFK.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par la victime sur papier libre et le certificat médical.

PARTENAIRE DU SMM

Crédit  Mutuel

Montrouge

44 avenue de la République – 92120 Montrouge

Tél. : 01 45 36 19 76 – Courriel : 06116@creditmutuel.fr